

**MENTION D'INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT (UE) 2016/679 SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES SIGNALÉES OU TIERCES (FACILITATEURS) DANS UN SIGNALEMENT D'INFRACTIONS (DIT « LANCEMENT D'ALERTE ») AU SENS DU DÉCRET LÉGISLATIF ITALIEN 24/2023**

Marco Viti Farmaceutici S.p.A. (ci-après désignée comme l'« Entreprise »), en exécution des obligations d'établissement d'un canal de signalement (dit « lancement d'alerte ») interne prévu par le décret législatif italien 24/2023 et au sens de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 (ci-après désigné comme le « Règlement »), vous informe au sujet du traitement des données à caractère personnel des personnes signalées ou tierces (facilitateurs) si l'Entreprise devait recevoir un signalement (dit « lancement d'alerte »), susceptible de la concerter, sur la plate-forme accessible par le lien suivant :

<https://marcoviti.whistleblowing.it/#/>

Il convient de préciser que toutes les conduites illicites qui consistent en violations de dispositions réglementaires nationales et européennes visées à l'article 2 du décret législatif italien 24/2023, concernant l'Entreprise et dont ont eu connaissance, par exemple, des salariés, collaborateurs, consultants et organismes sociaux, dans le contexte professionnel, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret législatif italien 24/2023, peuvent être signalées.

**RESPONSABLE DU TRAITEMENT**

Le responsable du traitement est Marco Viti Farmaceutici S.p.A. ayant son siège social en Italie, via Mentana 38, 36100 Vicenza.

**FINALITÉS ET BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT**

La finalité est la gestion, le traitement, l'instruction et l'analyse des signalements (dits « lancements d'alerte ») adressés à l'Entreprise au moyen du canal prévu à cet effet, ainsi que les mesures qui en découlent.

Le traitement vise à exécuter une obligation légale visée à l'article 4 du décret législatif italien 24/2023, à laquelle le responsable du traitement est soumis (article 6, paragraphe 1, point c du Règlement).

**TYPES DE DONNÉES TRAITÉES**

La gestion du signalement (dit « lancement d'alerte ») implique le traitement de toutes les données à caractère personnel éventuellement communiquées par l'auteur du signalement (données d'état civil, de contact et de qualification professionnelle) et reçues par le biais du canal de signalement prévu, ainsi que des données à caractère personnel présentes dans le signalement, y compris dans la documentation jointe. Des données relatives à la personne signalée ou à d'autres personnes tierces concernées par le signalement (facilitateurs), qui peuvent concerter des données communes, notamment des données d'état civil,

contractuelles, ainsi que des données particulières, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement (UE) 2016/679, et des informations relatives à des infractions commises par celle-ci, sont également traitées dans le cadre des signalements.

## **MODALITÉS DE TRAITEMENT ET CATÉGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNÉES**

Le traitement est effectué conformément aux dispositions de la loi, en respectant la confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement, de la personne signalée et d'éventuelles personnes tierces, ainsi que la confidentialité du contenu du signalement et de la documentation éventuellement jointe, y compris grâce à l'adoption de mesures de sécurité appropriées. Les signalements et les données y afférentes peuvent être traités sur un support papier ou informatique par la personne référente en matière de lancement d'alerte, spécifiquement formée pour la gestion des signalements, qui agit, conformément aux instructions écrites spécifiques fournies par le responsable du traitement, en qualité de personne autorisée à traiter les données à caractère personnel. L'éventuel tiers fournisseur de la plate-forme agit en qualité de sous-traitant du traitement au sens de l'article 28 du Règlement.

Le responsable du traitement pourra également communiquer les données à caractère personnel collectées, à condition que les finalités du traitement le requièrent et sur la base des mêmes critères de licéité indiqués, à des tiers tels que les forces de police, les autorités compétentes (par exemple, l'ANAC ou les autorités judiciaires) ou d'autres administrations publiques.

## **PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES**

Les données seront traitées dans les archives papier et informatiques du responsable du traitement et protégées par des mesures de sécurité adaptées durant une période qui ne devra pas excéder la durée indispensable à la réalisation des objectifs pour lesquels elles sont collectées, ou la période plus longue éventuellement nécessaire pour se conformer aux dispositions légales ou aux fins d'une protection judiciaire, dans le respect des délais de prescription ordinaires. Par conséquent, les données pourront être conservées pendant cinq ans à compter du signalement du fait ou de l'infraction, en respectant le principe de minimisation visé à l'article 5, paragraphe 1, point c du Règlement ainsi que les obligations légales auxquelles le responsable du traitement est soumis, sans préjudice des cas où la conservation des données pendant une période supplémentaire serait requise dans le cadre d'éventuels contentieux, de demandes émanant d'autorités compétentes ou au sens de la réglementation applicable. À l'issue de la période de conservation, vos données à caractère personnel seront supprimées ou rendues anonymes de manière irréversible.

## **TRANSFERT DES DONNÉES VERS DES PAYS TIERS**

Les données ne seront pas transférées vers des pays tiers hors de l'Union européenne.

## DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Nous vous rappelons que vous pourrez faire valoir vos droits à tout moment, en particulier le droit d'accès à vos données à caractère personnel, ainsi que le droit à leur rectification, limitation, mise à jour et effacement, la portabilité des données et le droit d'opposition au traitement, à moins qu'un motif légitime du responsable du traitement ne prévale sur les intérêts de la personne concernée, à savoir l'établissement, l'exercice ou la défense d'un droit en justice. Vous pourrez exercer vos droits auprès du responsable du traitement, aux adresses mentionnées ci-dessus. Le consentement au traitement peut être révoqué à tout moment en écrivant aux adresses indiquées, à condition qu'il n'existe pas d'autres conditions justifiant le traitement.

## DROIT DE RÉCLAMATION

Nous vous rappelons que si vous estimez que vos droits ont été violés, vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, représentée en Italie par le *Garante per la protezione dei dati personali* (Garant de la protection des données à caractère personnel), ou de former un recours juridictionnel.

Le responsable du traitement

**Marco Viti Farmaceutici S.p.A.**